



Communiqué de presse

18 mai 2018

Droit voisin : les éditeurs de presse se mobilisent pour une adoption rapide

Les débats qui se sont tenus hier à l'Assemblée nationale sur la proposition de loi déposée par le député MODEM, Patrick Mignola, ont révélé une prise de conscience de la part de la majorité des députés, sur la nécessité de créer un « droit voisin » pour la presse.

Les éditeurs de quotidiens s'en félicitent et saluent également la mobilisation réaffirmée du Gouvernement français, par la voix de la Ministre de la Culture, Françoise Nyssen, pour porter cette question à Bruxelles.

Avec l'ensemble des éditeurs européens, les éditeurs français sont mobilisés depuis de nombreux mois pour que Bruxelles adopte ce droit de nature à rééquilibrer les relations commerciales et le partage de valeur entre la presse et les grandes plateformes internationales. A ce titre, le droit voisin est vital pour l'avenir de la presse, afin que celle-ci continue de remplir sa mission d'information et de jouer son rôle démocratique.

C'est dans ce contexte que les éditeurs soutenaient la proposition de loi de Patrick Mignola, qui était selon eux une occasion de montrer aux décideurs européens que la France était à l'avant-garde de ce combat.

Cette proposition a fait l'objet hier d'un renvoi en commission, le Gouvernement estimant que cette initiative risquait de perturber les discussions en cours au niveau de l'Union Européenne.

Les éditeurs répondront favorablement à l'appel lancé par Françoise Nyssen à la poursuite des actions qu'ils mènent à Bruxelles pour l'adoption avant la fin 2018 de la directive sur les droits d'auteur, incluant la création d'un droit voisin pour la presse. Ils demandent également au Gouvernement français d'affirmer ses positions afin que non seulement ce droit soit adopté au plus vite mais qu'il ne soit pas vidé de son contenu.

« Il faut absolument que le débat porté depuis près de deux ans dans l'agenda communautaire avance désormais rapidement, et deux dates sont cruciales : la réunion des représentants du Conseil de l'UE le 25 mai, et le débat au Parlement européen les 20 et 21 juin », ont déclaré les éditeurs, représentés par le SPQN, l'UPREG et la FPPR.

Si rien ne se passe avant l'été à Bruxelles, les éditeurs de quotidiens retravailleront avec le Parlement français pour mettre en place au niveau national cette disposition, essentielle pour l'économie de la presse.

Contacts :

SPQN- Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale
15, rue La Fayette - 75009 Paris : 01.53.20.90.60
Denis Bouchez, Directeur

UPREG – Union de la Presse en Région
Immeuble le Barjac - 1, boulevard Victor 75015 Paris : 01.40.73.80.25
Maud Grillard, Directrice

FPPR – Fédération de la Presse Périodique Régionale
72, rue d'Hauteville - 75010 Paris : 01 45 23 98 00
Bruno Hocquart de Turtot, Directeur Général